

Délibération n°
2022.071

Séance du 17/11/2022
N° ordre : 15



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 21
- Excusés : 6
- Votants : 25
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	25	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRES DIVERSES

Convention intervention
ergothérapeute libérale à
l'école du Bourg

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 21/11/2022

Date de télétransmission
en préfecture : 21/11/2022

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-sept novembre deux mil vingt-deux à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2022

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Nathalie EL KEJJAOU, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD, Sophie FAGLAIN.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Denis LOUBRIAT), Elisabeth GODIN-SAULIERE (pouvoir donné à Marie-Paule TOURNADOUR), Baptiste POUMEAU.

SECRETAIRE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la demande du Cabinet d'Ergothérapie CAUMONTAT à Brive relative à son intervention auprès d'une élève au Groupe Scolaire du Bourg durant la pause méridienne chaque vendredi de 12 h à 12 h 45 ;
Vu le projet de convention d'intervention d'un ergothérapeute en milieu scolaire ;
Considérant qu'une convention de mise à disposition de locaux scolaire doit être établie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à signer une convention à intervenir avec le Cabinet d'Ergothérapie CAUMONTAT situé à Brive.**

Saint-Pantaléon-de-Larche, le 17 novembre 2022,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE